

Sérieux avantages.

Le cours préparatoire sert à la fois de préparation au cours commercial et au cours classique. Cette répartition de l'enseignement en un cours préparatoire et en deux cours supérieurs complètement distincts, offre de sérieux avantages. Elle permet à un plus grand nombre de jeunes gens de participer au bienfait de l'éducation. En outre, les directeurs peuvent profiter des années que les enfants passent dans le cours préparatoire pour examiner mûrement leurs aptitudes naturelles et prévenir une perte de temps et d'argent en dirigeant chaque élève vers la carrière la plus conforme à ses goûts et à ses inclinations. Enfin, le cours préparatoire étant consacré spécialement à l'étude du français, de l'anglais, de l'arithmétique, de la calligraphie et du dessin, les élèves qui sont forcés de quitter le Collège après trois ou quatre ans n'ont pas perdu leur temps.

Classe d'affaires et de banque.

On a donné une attention particulière à l'organisation d'une classe d'affaires et de banque. Le local est muni des comptoirs et de tout le mobilier d'une banque. Les élèves de cette classe, obligés de se livrer à des exercices pratiques de tenue des livres, de transactions commerciales, de banque, de loi commerciale, d'économie politique, etc., etc., acquièrent en peu de temps une habileté qui supplée à plusieurs années de pratique.

Ils achètent et vendent, forment des compagnies et les dissolvent, reçoivent et échangent des chèques, des billets, des traites, etc.

On donne à chaque élève un capital en espèces, en billets, en propriétés, en marchandises, etc., selon le genre d'affaires dans lequel il s'engage et aussitôt il ouvre les livres convenables.

Il loue un magasin, achète et vend des produits, correspond avec d'autres maisons, compte ses intérêts et fait tous les calculs en rapport avec son commerce. Il marque le coût et le prix de détail sur ses marchandises, au moyen de lettres particulières; il solde ses livres; il fait des dépôts à la banque du collège qui est munie de tous les livres, de tous les billets, reçus, ordres, chèques, traites, etc., d'une banque régulière.

L'élève entre dans les affaires simple propriétaire, et s'adjoint ensuite un ou plusieurs associés. Enfin il est admis à l'intérieur de la banque.

Les comptoirs de la banque du collège peuvent recevoir les employés suivants : Caissier, Payeur, Receveur, Commis d'escompte, Commis de dépôt, Teneur de livres, Porteur et Messager.

Les élèves se servent de papiers et de cartes imprimées représentant l'argent et les marchandises.

Un diplôme

attestant la capacité de l'élève, est donné à tous ceux qui auront obtenu à l'examen *ad hoc* au moins les trois quarts des notes accordées pour les matières ci-dessous mentionnées : Tenue des livres, Droit, Correspondance et Transactions commerciales, Arithmétique, Dictée anglaise, Calligraphie, Mesurage et Algèbre.